



LES CONTAMINES  
MONTJOIE

## COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

### ARRETE du MAIRE

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT -  
Manifestation du mercredi 13 juillet 2022**

**ARD2022-058**

**Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,**

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2212.1 et suivants,

**CONSIDERANT** que pour permettre le bon déroulement des festivités du 13 juillet organisées par l'**EPIC Contamines Tourisme**, il est nécessaire de réglementer l'accès et le stationnement sur le parking inférieur de la Mairie, et de réglementer la circulation comme suit :

### ARRETE

#### **Article 1er – ACCES et STATIONNEMENT :**

**L'accès et/ou le stationnement seront INTERDITS :**

- sur le fonds du **PARKING** inférieur de la place de la Mairie le mardi 12 juillet, à 23 heures et jusqu'au jeudi 14 juillet, 12 heures,
- dans le **CENTRE** « Route de Notre Dame de la Gorge » du carrefour de La Frasse à l'église de la Trinité, le mercredi 13 juillet 2022 de 21h00 à 03h00. Tir du feu puis bal des pompiers avec DJ. Barrières mises en place.

#### **Article 2 : CIRCULATION :**

Le soir du mercredi 13 juillet 2022, la circulation sera **INTERDITE** sur la RD 902 en agglomération « route de Notre Dame de la Gorge » sur le tronçon compris entre l'intersection avec la route de La Frasse et l'église Sainte Trinité, de 21h00 à 03h00, pendant la durée du tir du feu d'artifice et du bal qui suivra.

Une déviation sera mise en place par la route des Loyers – Chemin de la Côte d'Auran – Route de La Frasse. Déviation, interdite aux bus longs et poids-lourds.

#### **Article 3 :**

Les services techniques de la Mairie prendront toutes dispositions nécessaires pour la mise en place des barrières et panneaux de signalisation réglementaires.

#### **Article 4 :**

Copie du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Directeur de l'EPIC Contamines tourisme
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- M. le brigadier-chef de la Police municipale,
- M. le Chef du Centre de Première Intervention des Contamines,
- Mme. la Directrice des Services techniques,
- M. le Responsable du CTD – Pays du Mont Blanc,
- M. le Directeur de la SAT,
- M. le Directeur de Mont Blanc Bus.
- la CCPMB, Transports

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux Contamines-Montjoie  
Le 08 juillet 2022**

**le Maire  
François Barbier**

